

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 19 mai 2014 aux Essarts-le-Roi (Mairie)

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. PICARD Bullion
- Mme DESCHAMPS CC des Etangs
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
- M. PLANCHENAU Vice-président du Conseil Général des Yvelines
- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines
- Mme BONZANI Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. FISCHER Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges les Bains
- M. BOULLAY Galluis
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. BILLOUE Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. MAURY Les Bréviaires
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. DAZIN Les Mesnuls
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux

- M. BELEY Mareil-le-Guyon
- M. CLEMENCE Méré
- M. PELLETIER Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort-l'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. PERY Raizeux
- M. PIQUET Rambouillet
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- Mme MICHEL Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. PAVESIS Saint-Rémy-L'Honoré
- M. FIDELLE Senlis
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme MOLIN (BAZOUCHES-SUR-GUYONNE), M. BOUCHER (BULLION), M. BOUR (CERNAY-LA-VILLE), M. EZAT (CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES), M. REINAUD (DAMPIERRE-EN-YVELINES), Mme PERRAUD-MENU (GALLUIS), M. PELOYE (GAMBAISEUIL), M. FASOLIN (GIF-SUR-YVETTE), Mmes LEHMAN et LAGRAVIERE (JOUARS-PONTCHARTRAIN), M. BOURGEOIS (LA QUEUE-LEZ-YVELINES), M. LESAGE (LE PERRAY-EN-YVELINES), M. FANCELLI (LES ESSARTS-LE-ROI), Mme ORAIN (LEVIS-SAINT-NOM), M. RECOUSSINES (MERE), Mme METREAU (MONFORT L'AMAURY), M. ZANNIER (RAIZEUX), M. MERHAND (SAINT-LAMBERT-DES-BOIS), Mme VACHER (SAINT-REMY-L'HONORE), M. BOUNATIROU (SENLISSE), Mme BENEZECH (SONCHAMP).

M. BENTEGEAT (CRIF), Mme DUVAL (CESER IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme AIGUEPERSE (CCIV), Mme LECUYER (QVPL), M. VOLTZ, Bures-sur-Yvette).

PNR : Mmes LE LAGADEC, MONTET, LE VOT, CHABROL, WOLFF, HOUGUET, DUC, MAUSSION, DUMAZEAU, DOUBRE, BERNARDET, MM. POUZERGUES, PERRIN, SANCH, MARGAT, ROMBAUTS

Absents excusés :

- Mme ROBILLARD Vice-président du Conseil général de l'Essonne
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. GENOT Chevreuse
- M. SCHOETTL Janvry
- Mme PERNOD La Celle-les-Bordes

- M. DELPORT ONF

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. SCHOETTL à M. BOURNAT
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de Mme ROBILLARD à M. BONNEAU
- Pouvoir de M. LE COMPAGNON à M. FRONTERA

Après les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, une partie du Comité syndical doit être renouvelé. Les communes et leurs intercommunalités ont donc été sollicitées pour désigner leurs représentants au sein du Comité syndical du Parc.

1. Désignation du doyen d'âge pour diriger la séance.

M. Jacques Pelletier, doyen d'âge, est désigné pour diriger la séance.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Agathe Becker, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du compte-rendu du comité du 10 mars 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Adaptation des statuts et du règlement intérieur du Syndicat mixte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (à la majorité des 2/3).

Plusieurs modifications des statuts et du règlement intérieur sont proposées au Comité syndical (projets annexés à la note de synthèse).

a- Pour les intercommunalités.

Afin d'intégrer deux nouvelles intercommunalités, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, il est proposé de modifier ainsi l'article 9 des statuts (parties en bleu) :

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 75 membres élus, porteurs de 91 voix délibératives :

8 représentants du Conseil régional d'Ile-de-France (soit 16 voix) ;

6 représentants du Conseil général des Yvelines (soit 12 voix) ;

2 représentants du Conseil général de l'Essonne (soit 4 voix) ;

1 représentant par Commune adhérente (soit 51 voix) ;

1 représentant par EPCI à fiscalité propre adhérent (8 à la date d'adoption des présents statuts, soit 8 voix) ;

b- Pour l'élection des présidents de commission thématique.

Il est proposé au Comité syndical d'intégrer les présidents de commissions thématiques dans le Bureau syndical avec voix délibérative. En effet, le Bureau syndical est régulièrement reporté en raison de l'absence de quorum (ainsi, plus d'un tiers des bureaux n'ont pu se tenir sur la période 2012-2014). Les présidents de commissions thématiques étant souvent présents, il est proposé de nommer les présidents de commission parmi les membres du Bureau, dans l'espoir de réduire le nombre des reports de séance et de conserver pendant toute la mandature une dynamique de territoire grâce à une gouvernance plus resserrée.

Pour les statuts, cela se traduit par l'ajout de cette phrase de l'article 10 : *Les présidents des*

commissions thématiques sont élus par le Comité syndical parmi les membres du Bureau syndical.

Pour le règlement intérieur, cela se traduit par une modification les alinéas 2 et 3 de l'article 13 « Rôle et fonctionnement des commissions thématiques » :

Les présidents de chaque commission sont élus par le Comité syndical du Parc, parmi les membres du Bureau syndical.

Le vice-président de chaque commission est élu par la commission à laquelle il appartient. Les vice-présidents doivent avoir un mandat dans l'une des collectivités ayant adhéré au Syndicat mixte (communes, intercommunalités, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseils Généraux de l'Essonne et des Yvelines).

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse, annexés à la présente délibération,
- Approuve les modifications du règlement intérieur du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse, annexé à la présente délibération.

5. Election du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Pour rappel, les statuts du Parc précisent que les membres du Bureau syndical sont élus par le Comité syndical en son sein, en respectant la répartition suivante :

- 4 représentants de la Région Ile-de-France (collège non renouvelé)
- 3 représentants du Département des Yvelines (collège non renouvelé)
- 1 représentant du Département de l'Essonne (collège non renouvelé)
- 9 représentants des communes des Yvelines
- 2 représentants des communes de l'Essonne
- 2 représentants des EPCI des Yvelines
- 1 représentant des EPCI de l'Essonne

Les candidats se sont déclarés auprès de la Direction du Parc ou peuvent proposer leur candidature en séance. Considérant qu'en raison des élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars 2014 les conseils municipaux et conseils communautaires ont été renouvelés, il est demandé au Comité syndical de renouveler les collèges suivants :

- Collège des communes des Yvelines.
- Collège des communes de l'Essonne.
- Collège des EPCI des Yvelines.
- Collège des EPCI de l'Essonne.

M. PELLETIER, en sa qualité de doyen d'âge, propose de procéder à l'élection du Bureau syndical. Il est donc fait appel aux candidatures pour chacun des collèges concernés.

Sont candidats :

- Collège des communes des Yvelines : Mme AUBERT, maire du Mesnil-Saint-Denis, Mme BECKER, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Mme BOONE, maire adjointe de Jouars-Pontchartrain, M. CHIVOT, maire-adjoint d'Auffargis, M. DE WINTER, maire de Dampierre-en-Yvelines, M. FIDELLE, maire de Senlis, M. GUEGUEN, maire de Saint-Lambert-des-Bois, M. LE FOLL, maire du Tremblay-sur-Mauldre, M. MONTEGUT, maire adjoint de Choisel, M. PASSET, maire adjoint de Cernay-la-Ville, M. PELLETIER, maire de Milon-la-Chapelle, M. PERY, maire-adjoint de Raizeux, M. POMMET, maire des

Essarts-le-Roi, M. POULON, conseiller municipal de Sonchamp, M. POUPART, maire de Bonnelles, M. ROUX, maire des Mesnuls, Mme VON EUW, maire-adjointe de Chevreuse,

- Collège des communes de l'Essonne : M. ARTORE, maire de Courson-Monteloup, M. BOURNAT, maire de Gif-sur-Yvette, M. FRONTERA, maire de Saint-Jean-de-Beauregard, M. SCHOETTL, maire de Janvry.

- Collège des EPCI des Yvelines : Mme DESCHAMPS, CC des Etangs

- Collège des EPCI de l'Essonne : pas de candidats

Chaque candidat est amené à se présenter et à exposer les raisons de sa candidature. M. PELLETIER prend acte de ces candidatures et procède aux opérations de vote.

Pour les EPCI, le nombre de présents et candidats étant insuffisant, il est décidé de reporter ces deux élections au prochain comité syndical. Pour les représentants des communes, le vote a lieu à bulletin secret pour chacun des deux collèges.

A l'issue de ces votes, M. PELLETIER récapitule la nouvelle composition du Bureau :

Représentant la Région Ile-de-France (inchangés) : BONZANI Laurence, FISCHER Didier, PECRESSE Valérie, VITRAC-POUZOLET Michèle.

Représentant le Département des Yvelines (inchangés) : BOUTIN Christine, PLANCHENAUULT Hervé, VANDEWALLE Yves

Représentant le Département de l'Essonne (inchangé) : BONNEAU Guy

Représentant les communes des Yvelines : AUBERT Evelyne (21), BOONE Véronique (20), CHIVOT Gérard (19), DE WINTER Jean-Pierre(23), GUEGUEN Bernard, (25), MONTEGUT Frédéric (15 voix au 1er tour, 14 au 2e tour), PASSET Georges (19), POULON Frank (17), POUPART Guy (30)

Représentant les communes de l'Essonne : BOURNAT Michel (6), FRONTERA François (7)

Représentant les EPCI des Yvelines : A élire au prochain Comité syndical

Représentant les EPCI de l'Essonne : A élire au prochain Comité syndical

6. Délégation de compétences au Bureau syndical.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau syndical les attributions suivantes :

- Conclure tout document contractuel, conventions, lettre d'engagement porteur ou non d'engagement financier, dès lors que ces documents correspondent au programme d'actions de la Charte,
- Décider de l'adhésion ou du retrait à tout organisme dès lors que le Parc n'est pas représenté au sein des instances de cet organisme,
- Valider les subventions attribuées par les différentes commissions d'attribution des aides du Parc,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des baux et contrats d'assurance,
- Donner l'avis du syndicat mixte sur les documents de planification et de protection de l'environnement en application du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement,

- Habilitier le Président à signer tout contrat, convention, marché, avenant, etc., en vue de l'exécution du budget du Syndicat mixte et de marchés publics et de la mise en œuvre du programme d'action de la Charte du parc naturel régional,
- Habilitier le président à signer tout acte relatif au statut de la fonction publique territoriale (avancement d'échelon, de grade, renouvellement de contrat etc.),
- Habilitier le Président à ester en justice.

Réunion du Bureau syndical nouvellement élu

1. Election du Président du Syndicat mixte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, des Vice-présidents, du Secrétaire et des assesseurs.

L'article 10 des statuts prévoit que :

Le Bureau élit en son sein un Président.

Le Bureau syndical élit en son sein 9 vice-présidents :

- *2 représentants du Conseil régional d'Ile-de-France,*
- *1 représentant du Conseil général des Yvelines,*
- *1 représentant du Conseil général de l'Essonne, (ces 4 vice-présidents ne sont pas renouvelés)*
- *1 représentant des communes de l'Essonne,*
- *3 représentants des communes des Yvelines,*
- *1 représentant des intercommunalités, (non renouvelé, élection reportée au prochain Bureau)*

Le Bureau syndical désigne un président de séance, en la personne de M. CHIVOT, doyen d'âge, qui sollicite les candidatures au poste de Président :

- Monsieur Yves VANDEWALLE

Les membres du Bureau s'arrêtent sur un mode de scrutin à main levée. M. VANDEWALLE est élu Président à l'unanimité.

M. CHIVOT se retire, laissant la présidence à M. VANDEWALLE pour conduire la suite des élections au Bureau.

Sont élus à main levée Vice-présidents du Bureau :

- Pour les communes des Yvelines : M. POUPART (1^{er} Vice-président), Mme AUBERT, M. GUEGUEN
- Pour les communes de l'Essonne : M. BOURNAT

Ils rejoignent donc les vice-présidents représentant la Région Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Général de l'Essonne :

- BONNEAU Guy, Vice-président du Conseil général de l'Essonne
- FISCHER Didier, Conseiller régional d'Ile-de-France
- PECRESSE Valérie, Conseillère régionale d'Ile-de-France
- PLANCHENAULT Hervé, Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Est élu Secrétaire du Bureau :

- M. MONTEGUT, maire adjoint de Choisel

Sont par conséquent désignés assesseurs du Bureau :

- BONZANI Laurence, Conseillère régionale d'Ile-de-France
- VITRAC-POUZOLET Michèle, Conseillère régionale d'Ile-de-France
- BOUTIN Christine, Conseiller général des Yvelines
- BOONE Véronique, maire-adjointe de Jouars-Pontchartrain
- CHIVOT Gérard, maire-adjoint d'Auffargis
- DE WINTER Jean-Pierre, maire de Dampierre-en-Yvelines

- FRONTERA François, maire de Saint-Jean-de-Beauregard
- PASSET Georges, maire-adjoint de Cernay-la-Ville
- POULON Frank, maire-adjoint de Sonchamp

Pour les intercommunalités, l'élection du Vice-président et d'un assesseur sera organisée au prochain Bureau syndical.

2. Délégation de fonctions et de signatures au Président.

Le Bureau syndical décide de donner délégation au Président pour :

- Signer toute convention sans incidence financière et toute convention de stage,
- Signer tout acte relatif au statut de la fonction publique territoriale (avancement d'échelon, de grade, renouvellement de contrat, etc.),
- Signer tout marché ou avenant à intervenir dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) et dit que la commission d'examen des offres se réunira en tant que de besoin à la demande du Président, notamment pour les MAPA excédant le seuil de 25.000 € H.T.,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat mixte,
- De signer les arrêtés de virement de crédits, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
- D'autoriser, au nom du Syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
- Donner l'avis du syndicat mixte sur les documents de planification et de protection de l'environnement arrêtés en application du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement,
- D'intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre lui.

Réunion du Comité syndical

7. Désignation des Présidents de commission.

Les statuts révisés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont été approuvés par décret du Premier Ministre en date du 03 novembre 2011, puis adaptés au périmètre définitif, par délibérations du Comité syndical le 08 décembre 2011 et du 19 mai 2014.

Les statuts prévoient l'existence de commissions thématiques. Les commissions thématiques sont des instances d'information et d'animation du projet du territoire. Elles sont ouvertes aux partenaires publics, aux Chambres consulaires, aux associations, aux acteurs économiques et sociaux souhaitant participer au projet de développement durable porté par le Parc.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Agriculture, forêt
- Biodiversité et environnement
- Communication et animation
- Développement économique et énergie
- Education à l'environnement et au territoire
- Patrimoine et culture
- Architecture, Urbanisme et Paysage
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables

Il convient de procéder à la désignation des présidents de commissions.

Ce 19 mai 2014, le Comité syndical a approuvé la modification du statut des présidents de commission thématique au sein du Bureau : ils seraient élus parmi les membres du Bureau syndical et siègeraient au Bureau syndical avec voix délibérative.

Il est donc procédé à l'élection des présidents de commission thématique,

Sont candidats :

- Pour la commission *Agriculture, forêt* : M. Jean-Pierre DE WINTER
- Pour la commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. CHIVOT
- Pour la commission *Biodiversité et environnement* : M. GUEGUEN
- Pour la commission *Communication et animation* : M. POUPART
- Pour la commission *Développement économique et énergie* : M. PASSET et M. MONTEGUT
- Pour la commission *Education à l'environnement et au territoire* : Mme AUBERT
- Pour la commission *Patrimoine et culture* : Mme BOONE
- Pour la commission *Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : M. POULON

M. Montégut propose de retirer sa candidature et annonce qu'il briguera les fonctions de Vice-président.

Les présidences des huit commissions n'ayant reçu qu'une seule candidature, il est décidé d'élire à main levée les candidats :

- Pour la commission *Agriculture, forêt* : M. Jean-Pierre DE WINTER
- Pour la commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. CHIVOT
- Pour la commission *Biodiversité et environnement* : M. GUEGUEN
- Pour la commission *Communication et animation* : M. POUPART
- Pour la commission *Développement économique et énergie* : M. PASSET
- Pour la commission *Education à l'environnement et au territoire* : Mme AUBERT
- Pour la commission *Patrimoine et culture* : Mme BOONE
- Pour la commission *Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : M. POULON

Les candidats sont élus à la majorité (abstention de M. Raymond Pommet, Maire des Essarts le Roi).

8. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres / commission d'examen des offres.

Suite au renouvellement des instances délibératives du syndicat mixte du Parc, il convient de procéder à l'élection des membres de la *Commission d'appel d'offres*. Cette Commission d'appel d'offres a pour mission d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée.

Les membres de cette Commission d'appel d'offres seront de facto membres de la *Commission d'examen des offres*, qui se réunit pour attribuer les marchés passés selon la procédure adaptée.

Selon l'article 22-1 du Code des marchés publics, « *lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.* »

En conséquence il est proposé que la Commission d'appel d'offres soit composée de 6 membres titulaires, dont le Président du Parc, et de 5 membres suppléants.

Sont candidats :

Titulaires : Mme Agathe BECKER, M. Jacques PELLETIER, M. Guy POUPART, M. Serge QUERARD, Mme Caroline VON EUW.

Suppléants : M. Jean-Jacques BILLOUE, M. Frédéric DOUBROFF, M. Jacques FIDELLE, M. Bernard GUEGUEN, M. Georges PASSET.

Sont élus :

M. Yves VANDEWALLE, Président de la Commission d'appel d'offres

Mme Agathe BECKER, membre titulaire

M. Jacques PELLETIER, membre titulaire

M. Guy POUPART, membre titulaire

M. Serge QUERARD, membre titulaire

Mme Caroline VON EUW, membre titulaire

M. Jean-Jacques BILLOUE, membre suppléant

M. Frédéric DOUBROFF, membre suppléant
M. Jacques FIDELLE, membre suppléant
M. Bernard GUEGUEN, membre suppléant
M. Georges PASSET, membre suppléant

9. Election des représentations extérieures (CNDPS, CLE Orge-Yvette, CLE du SAGE Nappe de Beauce)

Suite au renouvellement du Comité syndical, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc dans les instances suivantes :

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation « sites et paysages » : un titulaire et un suppléant (cf. courrier du 04 avril 2014)
- Commission Locale de l'Eau de l'Orge-Yvette : un titulaire (cf. courrier du 22 avril 2014).
- Commission Locale de l'Eau de la Mauldre : un titulaire (cf. courrier du 02 mai 2014).

Sont élus à l'unanimité :

- Pour la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation « sites et paysages » : M. Yves VANDEWALLE (titulaire), M. Patrick MERHAND (suppléant)
- Pour la Fédération des Parcs : M. Guy POUPART (le Président du Parc et la Directrice siègent de droit à la Fédération des Parcs).
- Pour le CLE Orge-Yvette, le CLE de la Mauldre et l'ARENE : le vote est reporté faute de candidats.

10. Attribution de l'indemnité du Président et des Vice-présidents.

Le Comité syndical décide de fixer comme suit les indemnités de fonction :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Président | 29% de l'indice brut 1015 |
| - Premier Vice-président | 13% de l'indice brut 1015 |

Considérant que le Président cède son indemnité de fonction et vu la délégation confiée à M. POUPART, Vice-Président, le Comité syndical fixe comme suit les indemnités de fonction :

- Vice-Président 42 % de l'indice brut 1015

La présente délibération prendra effet à la date du 19 mai 2014, et restera applicable pour toute la durée du Bureau syndical tel que constitué par la délibération du 19 mai 2014 et pour la superficie actuelle du territoire géré par le Syndicat mixte du PNR.

11. Adhésion au groupement de commande pour la dématérialisation des procédures.

Un nouveau groupement de commande est mis en place par le CIG Grande Couronne, qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés et/ou accords-cadres de prestations de services suivantes : dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. A cette fin, une convention constitutive de ce

groupement de commandes a été établie. Le Parc avait adhéré au précédent groupement de commande, et utilise depuis lors les sites OK Marché et OK Actes.

Le Comité syndical décide d'adhérer à ce nouveau groupement de commande (cotisation de 138 € la 1^e année, 35 € les années suivantes).

Questions diverses :

- Information sur le déroulement du Solar Decathlon à Versailles (cf. annexe 1)

- Relations avec les intercommunalités : Mme Giobellina interpelle les membres du Comité syndical sur les relations avec les intercommunalités qui nécessitent un véritable travail d'approfondissement afin de développer des coopérations fructueuses et éviter une concurrence entre collectivités publiques. M. Guy Poupart, 1er Vice-président répond qu'il a pour projet de constituer un groupe de travail sur ce thème avec des représentants des différentes commissions.

Il a également prévu d'organiser des réunions avec les représentants de chaque intercommunalité afin de définir ensemble un découplage précis de l'action de chacun, afin de situer les niveaux respectifs d'intervention du PNR et des intercommunalités.